

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1169

AMENDEMENT

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	70 000 000
Système d'alerte avancée (ligne nouvelle)	70 000 000	0
TOTAUX	70 000 000	70 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire La France insoumise propose de créer un programme «Système d'alerte avancée» en l'abondant de 70 000 000 d'euros en autorisation d'engagement et en crédits de paiement et en minorant du même montant en AE et CP l'action 09 "Engagement et combat" du programme 146 "Équipement des forces". Le présent amendement vise à dénoncer le nouveau programme de coopération franco-allemande Odin's Eye, et à le remplacer par un programme national, ou par un programme en coopération mais placé sous direction française.

Ce choix s'inscrit dans une série de coopérations franco-allemandes déséquilibrées pour nos industriels : après le char du futur MGCS et le SCAF pour l'aviation de combat, c'est désormais le spatial qui suit le même chemin. L'Allemagne sait défendre ses champions industriels, pendant que la France sacrifie les siens au nom d'un prétendu « intérêt franco-allemand ».

Alors que cette capacité répond à un besoin stratégique réel -sortir de la dépendance totale envers les États-Unis en matière d'alerte avancée- la France a accepté que la coordination du programme soit confiée à l'industriel allemand OHB, reléguant nos acteurs nationaux à un rôle secondaire. Pourtant, notre pays dispose déjà de briques technologiques majeures lui permettant d'assurer seul, ou en chef de file, la conduite d'un tel programme. L'expérience acquise avec le programme SPIRALE, lancé dès 2009, a permis de constituer une base de données infrarouge unique et d'établir les fondations d'une capacité autonome d'alerte avancée. Quant à la capacité terrestre d'alerte avancée, elle repose sur des radars transhorizon, comme le démonstrateur NOSTRADAMUS, dont le développement a récemment été relancé par le ministère des Armées, grâce à un premier investissement de 2 millions d'euros. Ces travaux attestent que la France possède encore les savoir-faire techniques et scientifiques nécessaires pour développer une capacité d'alerte avancée. Confier la maîtrise d'œuvre de ce programme à un industriel étranger reviendrait donc à déclasser notre base industrielle et technologique de défense spatiale, à affaiblir notre souveraineté en

renonçant à une filière d'excellence française.
La France doit retrouver l'ambition de ses propres moyens. Elle doit lancer, sous maîtrise d'œuvre nationale ou dans une coopération équilibrée, un programme souverain d'alerte avancée.